



LA TRAME VERTE ET BLEUE



OUTIL AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ NORMANDE

LA TRAME VERTE ET BLEUE, UNE QUESTION DE SURVIE

Au cours de leur existence, animaux et végétaux ont besoin de **se déplacer** pour trouver les bonnes conditions de vie afin de **s'alimenter, se protéger, se reposer, se reproduire** et donc faire perdurer l'espèce.

Mais nos infrastructures, nos activités et nos modes de vie peuvent **empêcher l'épanouissement** de la vie sauvage et perturber, voire condamner, la présence de certaines espèces.

Trop souvent, nos aménagements entraînent la **destruction** et la **fragmentation** des habitats naturels, principales causes de disparition de la

biodiversité. Il est pourtant **possible de faire autrement**.

Pour changer cette tendance, **la trame verte et bleue (TVB)**, démarche issue du Grenelle de l'environnement, doit permettre d'assurer la fonctionnalité des habitats, c'est-à-dire le cycle de vie, les déplacements et la capacité d'adaptation des espèces animales et végétales, **en prenant en compte les activités humaines**.



LA TVB, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La trame verte et bleue est composée de grands ensembles naturels, les réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques. Le tout forme un maillage du territoire appelé continuités écologiques.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (forêts, coteaux calcaires, cours d'eau, prairies permanentes, tourbières, parcs urbains).

Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires (haies, bandes enherbées, fossés, ripisylves), discontinus (bosquets, mares, jardins) ou former des mosaïques de structures paysagères (ensembles de prairies, boisements, zones humides).

La trame verte et bleue a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

VÉGÉTATION : DES DÉPLACEMENTS ASSISTÉS

Graines et pollens sont transportés par le vent, l'eau... et les animaux.

En favorisant le déplacement de la faune, la dissémination de la flore est également favorisée !



Fruits de la grande bardane : les nombreux crochets favorisent l'accrochage dans les poils des mammifères. Les fruits sont ainsi transportés pour favoriser la dissémination de l'espèce.

CLOPORTE, CHEVREUIL : PAS TOUS ÉGAUX FACE AUX OBSTACLES

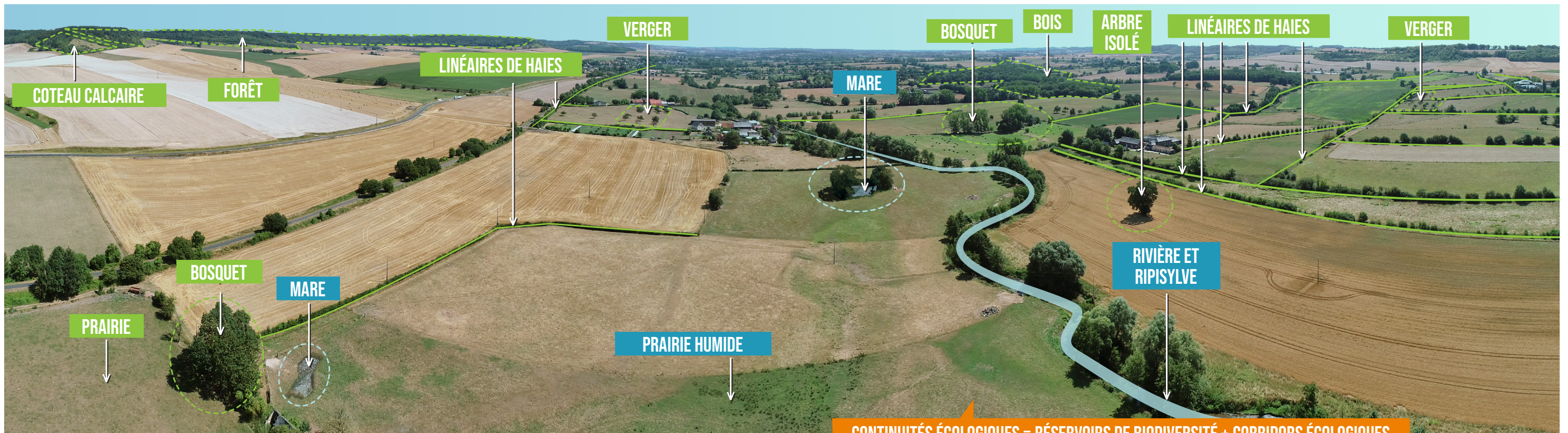


Passage multifonction au-dessus d'une autoroute : il permet aussi bien la circulation de promeneurs que le passage des chevreuils... et des cloportes.

Les animaux n'ont pas tous les mêmes aptitudes pour se déplacer. Si un chevreuil peut parcourir des dizaines de kilomètres en une nuit, certaines libellules n'effectuent qu'une trentaine de mètres... tout au long de leur vie.

Ainsi, certains aménagements sont franchissables pour des espèces à forte mobilité (mammifères, oiseaux) mais restent des obstacles pour des espèces à mobilité plus faible (insectes, amphibiens, reptiles).

C'est pourquoi il faut veiller à conserver les trames existantes et faire en sorte que les aménagements soient les plus perméables possibles à un grand nombre d'espèces.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES = RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ + CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La trame verte et bleue œuvre pour la reconquête de la biodiversité, tout en contribuant à relever différents défis auxquels sont confrontés nos territoires (changement climatique, inondations, étalement urbain, etc.).

La trame verte et bleue implique de faire de nouveaux choix d'aménagements, de changer nos habitudes et de se laisser le droit à l'expérimentation.

Et tout le monde y gagne ! Au-delà de la préservation de la biodiversité, la trame verte et bleue permet :

- **de garantir l'équilibre entre les besoins humains et la préservation de la biodiversité** (limitation de l'artificialisation des sols, priorité aux solutions durables et aménagements doux, structuration des paysage, etc.).

- **d'augmenter l'attractivité du territoire**, en maintenant les activités économiques existantes, comme une agriculture de proximité, tout en développant de nouvelles activités (touristiques, de loisirs, etc.).

- **l'amélioration du cadre de vie**, en préservant la diversité et la qualité des paysages (développement de la nature en ville et d'espaces de loisirs, meilleur confort thermique, acoustique et lumineux, etc.) et, ainsi, lutter contre la banalisation des paysages.

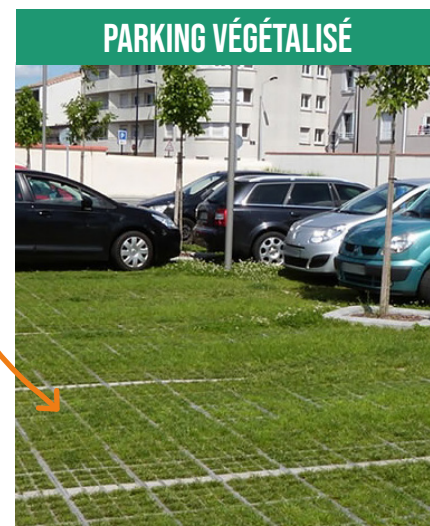
- **la préservation des services rendus par la biodiversité** et l'adaptation au changement climatique (fertilisation des sols par la microfaune, limitation des risques d'inondation et gestion des crues, pollinisation par les insectes, atténuation de la chaleur, préservation de la qualité de l'eau, de l'air, etc.).

DEUX AMÉNAGEMENTS, DEUX VISIONS : FAITES VOTRE CHOIX !



PARKING EN BITUME

- + remplit son rôle d'aire de stationnement
- + sol perméable
- + améliore le cadre de vie
- + TVB prise en compte
- + lutte contre les inondations
- + îlot de fraîcheur
- technicité de mise en œuvre



PARKING VÉGÉTALISÉ

- + remplit son rôle d'aire de stationnement
- espace sans vie en surface et dans le sol
- sol imperméabilisé
- impact sur le ruissellement
- îlot de chaleur
- impact paysager négatif



RÉSERVOIR INCENDIE HORS SOLS

- + remplit son rôle de réserve incendie
- + abrite une faune et une flore spécifique
- + améliore le cadre de vie
- + TVB prise en compte
- + lutte contre les inondations
- + limite l'îlot de chaleur
- mise en conformité (aire de manœuvre, chemin d'accès, etc.)
- demande une procédure de reconnaissance par le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- entretien de la mare et des aménagements



MARE COMME RÉSERVOIR INCENDIE

- + remplit son rôle de réserve incendie
- structure sans vie
- impact paysager négatif
- installation fragile et coûteuse
- durée de vie limitée et recyclage compliqué

TRAME VERTE ET BLEUE : DU PRINCIPE À LA RÉALITÉ

Agir en faveur de la trame verte et bleue peut se faire facilement et par étapes :

1. Identifier les continuités écologiques du territoire en s'appuyant sur les données publiques existantes, les observations et témoignages des habitants ou en se faisant accompagner de partenaires du réseau des acteurs de la TVB. A minima seront identifiés les continuités écologiques, les obstacles et éléments fragmentant et les zones à enjeux.

2. Agir réglementairement dans le document d'urbanisme en protégeant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques d'une future urbanisation. Les éléments paysagers (mares, haies, arbres têtards, etc.) peuvent aussi être protégés sans en interdire leur exploitation*. L'objectif n'est pas de figer le territoire et ses activités, mais de prendre conscience qu'il faut préserver au maximum les éléments naturels existants, car leur destruction n'est pas compensée de suite par les nouveaux aménagements qui n'offrent pas immédiatement les mêmes abris et ressources alimentaires.

3. Proposer de nouvelles orientations et réglementations dans les futures zones à urbaniser pour aller au-delà de la préservation de l'existant : réglementer la perméabilité des clôtures, plantation d'essences locales, conservation des surfaces en herbe, hydraulique douce, définir des emplacements réservés aux continuités

écologiques, etc.

4. Prendre en compte la biodiversité dans chaque projet d'aménagement. Construction, agrandissement, requalification, réfection : quel que soit le projet, la philosophie doit être la même, à savoir Éviter au maximum les impacts, puis Réduire et enfin Compenser les impacts résiduels (démarche ERC). La TVB doit donc être intégrée dans chaque politique et projet, de la conception à l'entretien !

5. Engager des actions volontaires et opérationnelles, en inventoriant la biodiversité de son territoire (atlas de la biodiversité communale), devenir un Territoire Engagé pour la Nature (TEN) ou rejoindre un programme national et/ou régional (mares, coteaux, chauve-souris, etc.) : tout est possible et modulable ! Pour un territoire, c'est l'occasion de s'illustrer au travers du patrimoine naturel et des actions de restauration et de valorisation.

6. Rendre les habitants et les usagers acteurs de leur territoire en associant les agriculteurs, en organisant des sorties naturalistes, des inventaires et chantiers participatifs, en impliquant les écoles, en facilitant le passage à l'action (prime à l'arrachage de thuyas, commande groupée de plants d'essences locales, fabrication de nichoirs, etc.).

La trame verte et bleue n'a pas de frontière, c'est donc l'affaire de tous !

INCITER À L'INITIATIVE... ET FAIRE PASSER LE MESSAGE !

En tant qu'élu, vous êtes le parfait relais, auprès de vos administrés, pour passer le message.

En tant que citoyen, vous avez un rôle à jouer pour contribuer à la TVB.

Je mets à disposition un catalogue d'essences locales.

Je plante une haie d'essences locales plutôt qu'un mur ou un grillage.

Je réglemente la perméabilité des clôtures.

Je rends ma clôture perméable à la petite faune.

J'informe les habitants sur les périodes et techniques de taille des arbres et je forme mes agents techniques.

Je ne taille pas mes haies et arbres du 1^{er} avril au 31 juillet.

Je distribue des plans d'abris pour la faune.

Je crée des abris dans mon jardin (feuilles mortes, branchages).

Je fais découvrir la biodiversité d'un espace communal géré en fauche.

Je laisse des zones d'herbes hautes dans mon jardin (gestion différenciée)

J'informe mes habitants sur les dégâts causés par les espèces exotiques envahissantes.

J'entretiens ma mare sans relâcher de poissons (rouges).

Je distribue des sachets de graines locales labellisées.

Je plante des essences locales mellifères et/ou fruitières.

Je rappelle la réglementation sur ce qui est autorisé ou non de faire en milieu humide et aquatique (« loi sur l'eau »).

J'imperméabilise le moins possible ma parcelle et ne retourne pas ma prairie humide.

* : L-151-19 du code de l'urbanisme.

ET LA RÉGLEMENTATION DANS TOUT ÇA ?

Issue des lois Grenelle de l'environnement, la trame verte et bleue se décline en trois niveaux :

Au niveau national, à travers les Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Au niveau régional, à travers les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) élaborés conjointement par la Région et l'État, maintenant intégrés au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la trame verte et bleue à l'échelle régionale pour une planification durable du territoire et une plus grande égalité des territoires pour les années à venir.

Au niveau local, à travers les documents d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces documents doivent être compatibles avec le SRCE/SRADDET.



Exemple de guide pratique en lien avec le SRCE haut-normand.

TRAME NOIRE, TRAME BRUNE : DES TRAMES COMPLÉMENTAIRES

Initialement, la trame verte et bleue considérait les milieux ouverts, boisés, humides, aquatiques et littoraux. Seuls les déplacements en surface étaient pris en compte. Mais depuis, de nouvelles trames ont fait leur apparition :

La trame brune, pour prendre en compte la vie du sol, touchée par une dégradation de sa qualité et de sa structuration qui entraîne une fragmentation du sol ou son imperméabilisation.

La trame noire, pour préserver la nuit de l'éclairage artificiel, source de pollution lumineuse impactant fortement la flore et la faune en dérégulant leur rythme biologique et les déplacements nocturnes.

Depuis le 27 décembre 2018, un arrêté* impose notamment l'extinction temporaire des vitrines de magasin, bâtiments non résidentiels, intérieur des locaux à usage professionnel, patrimoine, parcs et jardins, etc.

* <https://www.cerema.fr/fr/actualites/decryptage-arrete-ministeriel-nuisances-lumineuses-contexte>



La Trame verte et bleue : activités humaines et biodiversité cohabitent et s'épanouissent.

HALTE AUX IDÉES REÇUES !

Avec la TVB, on va tout mettre sous cloche.

L'idée n'est pas de créer des réserves ! Au contraire : la trame verte et bleue tient compte de l'activité humaine et intègre les enjeux socioéconomiques. Il n'est pas question d'interdire et d'empêcher au profit de la biodiversité mais, au contraire, de repenser l'aménagement de son territoire pour concilier les activités humaines et la libre circulation des espèces. Territoire de projets et territoire préservé ne sont pas opposés !

Ça va bloquer mes projets !

Dans certains cas, la prise en compte de la TVB peut conduire à réorienter des projets s'ils sont en contradiction flagrante avec la préservation et la reconquête de la biodiversité. Bien souvent, il s'agit plutôt de repenser les pratiques : pourquoi un cimetière ne pourrait-il pas être enherbé ? Pourquoi éclairer tout le village toute la nuit ? Si la biodiversité est prise en compte dès la conception d'un projet, il n'y aura pas de problème.

Ça ne rapporte rien...

Des écosystèmes en bon état nous apportent bien plus qu'on ne peut l'imaginer. Leur valeur prend tout son sens... quand ils ont disparu. La biodiversité nous rend quotidiennement de nombreux services indispensables (et gratuits) : épuration des eaux, pollinisation, fertilisation des sols, oxygène, production de bois, etc.

De nombreuses activités économiques des territoires sont basées sur des éléments de biodiversité : agriculture, tourisme, exploitation et transformation de ressources naturelles.

... pire : ça va me coûter cher !

Tout dépend ce que l'on compte ! Que ce soit dans le développement économique, l'éducation, les infrastructures de transport, la culture ou le sport, une politique publique a toujours un coût et celles en faveur de la biodiversité ne dérogent pas à la règle. Mais les actions importantes en faveur de la biodiversité ne sont pas nécessairement coûteuses. Elles permettent généralement d'éviter des dépenses dans d'autres domaines ou des dépenses plus élevées... plus tard.

CLÉ DE LA RÉUSSITE : FAITES VOUS ACCOMPAGNER !

Le réseau des acteurs normands de la trame verte et bleue regroupe les structures pouvant accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Besoin de conseils ? D'aller à la rencontre d'autres territoires ? D'accompagnement ? De formation ? Trouver des financements ? Nous sommes là pour vous aider : www.anbdd.fr/tvb

En matière de trame verte et bleue, l'inaction coûte plus cher. La plantation et l'entretien d'un réseau de haies coûteront toujours moins cher que les dégâts liés à un glissement de terrain ou des inondations à répétition.

Globalement, le génie écologique offre des solutions plus avantageuses et moins coûteuses que le génie civil.

Il y a d'autres choses à faire, sur ma commune, que de s'occuper des petites fleurs et des animaux !

C'est pourtant essentiel, car la biodiversité rend de grands services sans que nous le percevions. Ainsi, 95 % de notre alimentation provient du sol et est directement lié à l'activité des organismes (vers de terre, champignons et bactéries). Chaque espèce animale et végétale joue un rôle dans l'écosystème et nous

devons (ré)apprendre à vivre avec et à s'émerveiller de la nature qui nous entoure. Au fait, connaissez-vous des insecticides naturels ? On peut citer, entre autre, crapauds, chauves-souris et araignées. Ils n'ont pourtant pas toujours la vie facile, car ce sont souvent des espèces mal-aimées. A relativiser quand on sait qu'une chauve-souris consomme jusqu'à 500 moustiques par nuit.

Ce n'est pas nous les pires...

Tout le monde a un impact sur la biodiversité et nous sommes tous concernés. Nous avons chacun notre rôle à jouer en matière d'engagement et d'exemplarité car la trame verte et bleue n'a pas de limites administratives.



La prise en compte de la trame verte et bleue permet de limiter les dégâts dus aux inondations.

Cette publication, à destination des élus et agents des collectivités, propose une approche synthétique de la trame verte et bleue. Elle peut également être diffusée aux usagers d'un territoire.

Ce travail est issu des rencontres du Réseau des acteurs normands de la trame verte et bleue dont les objectifs sont :

- développer une synergie entre les acteurs normands de la trame verte et bleue ;
- contribuer à la mise en œuvre régionale de la trame verte et bleue ;
- faciliter le passage à l'action et l'accompagnement des collectivités ;
- valoriser les actions exemplaires des collectivités et des acteurs.

Contact : Tiphaine NOGUES - tiphaine.nogues@anbdd.fr - 02.35.15.78.14

Rédaction : Tiphaine NOGUES

Illustrations : Catherine LARINIER

Photos : Alexandre DUDOUBLE et Tiphaine NOGUES

Mise en page : Alexandre DUDOUBLE

Comité de relecture et remerciements : CAUE 76, CATER COM, CD76, CEN, CEREMA, Chambre d'agriculture Normandie, DDTM 27, DDTM76, DDTM50, DREAL, Région Normandie, PNRBSN, OFB.

Membres du réseau trame verte et bleue en Normandie : la Région Normandie, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, les Conseils départementaux de Normandie, l'Office Français de la biodiversité, les Agences de l'eau, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, les Parcs naturels régionaux, les Conseils d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement, la Chambre d'agriculture de Normandie, l'Union régionale des Centres Permanents D'initiatives pour l'Environnement, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières Calvados Orne Manche, le Conservatoire du littoral, le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable.

La trame verte et bleue, outil au service de la biodiversité normande

est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Dépôt légal : mai 2020 - version 1.0

MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'ANBDD



Pour les 4 PNR normands

